Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_FORFAIT_48-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 48/2026

Objet : Forfait communal 2026

Matière : 7.10

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : Abstention :			

Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026

La Commune de Groix a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des écoles publiques et privées situées sur son territoire. Dans ce cadre, il est essentiel de déterminer le montant du forfait communal destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année scolaire 2025/2026.

Les données financières présentées dans le tableau ci-joint montrent une évolution des charges liées à l'école publique, avec un coût par élève estimé à 1 180,95 € pour l'année scolaire 2025/2026, contre 1 003,25 € pour l'année précédente. Par ailleurs, l'école privée compte 51 élèves pour la rentrée 2025/2026, avec une dotation prévue de 60 228,22 €.

Le montant du forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026 est fixé en tenant compte des dépenses réelles engagées et des effectifs scolaires.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_FORFAIT_48-DE

	Ecole Publique	N-1	Emis
D 60611	Eau et assainissement	686,30 €	843,96 €
D 60612	Energie – Electricité	3 193,22 €	2 157,59 €
D 60621	Combustibles	6 281,77 €	6 450,72 €
D 60628	Autres	0,00 €	
D 60631	Fournitures d'entretien	368,04 €	2 172,17 €
D 60632	Fournitures de petit équipement	1 686,75 €	976,45 €
D 6067	Fournitures scolaires	6 860,95 €	8 377,16 €
D 6068			304,72 €
D 611	Contrats	40,00 €	
D 61358	Locations mobilières	1 071,50 €	2 168,85 €
D 61558	Autres biens mobiliers	1 639,13 €	
D 6156	Maintenance	3 543,89 €	4 277,05 €
D 6188	Autres frais divers	609,74 €	520,00 €
D 6247	Transports collectifs	258,00 €	
D 6262	Frais de télécommunications	871,20 €	871,20 €
D 6284	Redevances	150,81 €	155,29 €
		27 261,30 €	29 275,16 €
D 012	*Charges de personnel*	*58 014,88 €*	*71 105,20 €*
		85 276,18 €	**100 380,36 €**

Charges de personnel :			
	ATSEM	48 814,81 €	54 130,10 €
	Entretien	12 048,31 €	15 783,74 €
	Informatique	0,00 €	0,00 €
	Services techniques	6 792,46 €	1 853,36 €
		-5 481,38 €	-479,50 €
		-4 831,00 €	-182,50 €
		57 343,20 €	**71 105,20 €**

Ecole Publiqu	**Rentrée 2025/2026**	+5	
	90 élèves	85 276,18 €	100 380,36 €
	Coût par élève	**1 003,25 €**	**1 180,95 €**

Ecole Privée	**Rentrée 2025/2026**		
	51 élèves	+4	
	Dotation 2025	**51 165,71 €**	**60 228,22 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 212-8 et L. 442-5 relatifs à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées ;
Vu les budgets communaux et les données financières relatives aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant que la Commune de Groix doit contribuer au financement des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées situées sur son territoire ;
Considérant que les charges de fonctionnement de l'école publique s'élèvent à 100 380,36 € pour 90 élèves, soit un coût par élève de 1 180,95 € pour l'année scolaire 2025/2026 ;
Considérant que l'école privée compte 51 élèves pour la rentrée 2025/2026, et que la dotation correspondante est estimée à 60 228,22 € ;

Le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_FORFAIT_48-DE

- de fixer le forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit : une dotation de 60 228,22 € pour 51 élèves.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune